



LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION NEUVE

Logements - 2010 – 1^{er} semestre 2017

Financé par le

CODIFAB

comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois

Les résultats de cette étude de **BatiEtude** sont et demeurent la propriété de **BatiEtude** – AXIOME MEDIA :

ils sont protégés au titre du droit d'auteur et au titre de la protection spécifique accordée aux bases données **BatiEtude** met à disposition les résultats des études, aux sociétés qui en font l'acquisition, pour un usage strictement interne et exclusif.

Les résultats de cette étude **BatiEtude** ne peuvent être communiqués à des tiers.

La reproduction des résultats est interdite aux termes de la loi du 11 mars 1957 révisée en 1985 et de la loi du 1^{er} juillet 1998 fixant les règles de protection juridique des bases de données.



REALISATION

AXIOME MEDIA – BatiEtude est l’institut de sondage de référence des univers de l’énergie et des matériaux de construction.

L’Observatoire de la Construction Neuve créée en 1985 et dont sont issues les données présentées ci après est un outil statistique multiclients destiné à évaluer précisément les parts de marché respectives de chacun des matériaux utilisé dans la construction neuve en France (logements, tertiaire, agricole).

Cette présentation vous permettra de découvrir et d’analyser l’évolution des parts de marché entre 2010 et 2016 du **BOIS** utilisé dans la construction neuve en France.

Les données sont obtenues par interview téléphonique d’un échantillon représentatif des permis de construire qui sont déposés, acceptés et déclarés commencés chaque année.

Pour en savoir plus : www.batietude.fr



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Le ministère de l'écologie , du développement durable et de l'énergie, publie mensuellement (M+28) :

- ⇒ Les permis de construire déposés (liste exhaustive avec détails par permis)
- ⇒ Les permis de construire acceptés (liste exhaustive avec détails par permis)

Les chiffres publiés sont produits à partir de la base de données Sit@del2, qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis déposés/acceptés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (étude, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne 4 mois pour obtenir 90% des autorisations accordées un mois donné.

Les déclarations de mises en chantier, **sont à l'initiative des pétitionnaires** : il faut environ 3 mois pour collecter 50% des mises en chantiers d'un mois donné.

Les permis de construire déclarés commencés, au contraire, sont publiés à la même cadence mais sous la forme de cumuls par région et en national.

Site Sit@del :

« À compter des résultats 2015, de nouveaux indicateurs retracent les autorisations et les mises en chantier à la date réelle de l'évènement. Ces nouvelles séries améliorent le diagnostic conjoncturel produit à partir de la base Sit@del2, en corrigeant notamment les éventuels défauts de collecte.

Les résultats estimés en date réelle (données brutes et CVS-CJO) sont intégralement actualisés chaque mois après intégration des nouvelles données collectées. »

OBJECTIF ET CONTEXTE

- ✍ L'univers de référence est l'ensemble des opérations autorisées au 1^{er} semestre 2017 (permis déposés et acceptés) source [Sit@del](#).
- ✍ L'échantillon a été constitué par tirage aléatoire après double stratification : régionale et temporelle (mois).
- ✍ Les interviews des maîtres d'ouvrage ont été réalisées :
 - 🌳 Entre 2 et 4 mois après la délivrance du permis de construire (les chiffres communiqués représentent pour l'essentiel les ventes constatées au 1^{er} semestre 2017).
- ✍ Introduction de la notion de surface de plancher:
 - 🌳 Depuis le 1^{er} mars 2012, la surface de plancher est l'unique référence pour l'application de l'ensemble de règles d'urbanisme nécessitant auparavant un calcul des surfaces des constructions en SHOB ou en SHON.
- ✍ L'étude ici présentée porte sur 3 cibles principales (taille d'échantillon)
 - 🌳 MII (2.000) ⇒ Maisons individuelles isolées
 - 🌳 MIG (1.000) ⇒ Maisons individuelles isolées
 - 🌳 MIG (1.000) ⇒ Logements collectifs

CONSTRUCTION NEUVE

CONSTRUCTION NEUVE EN 2017 (déclarés commencés, France métropolitaine)
28,7 millions de m² au 1^{er} semestre 2017



RESIDENTIEL

203 016 logements (+16,1 % vs 1S 2016)
16,7 millions de m² (+17,1 % vs 1S 2016)
58 % de la surface totale de plancher



NON RESIDENTIEL

12 millions de m² (+0,9 % vs 1S 2016)
42 % de la surface totale de plancher

TOTAL LOGEMENTS

TOTAL LOGEMENTS AU 1^{er} SEMESTRE 2017
203 016 logements contre 174 897 au 1S 2016
soit une augmentation de **+16,1%**

32,2%



MAISONS INDIVIDUELLES ISOLEES

65 432 (+23,6%)

9,3%



MAISONS INDIVIDUELLES GROUPEES

18 925 (+5,5%)

51,8%



LOGEMENTS COLLECTIFS

105 173 (+15,5%)

6,6%



RESIDENCES

13 486 (+4,3%)

Total logements collectifs + résidences : 58,4%

LOGEMENTS : CONSTRUCTION NEUVE AU 1^{er} SEMESTRE 2017 :

Au 1^{er} semestre 2017, la construction neuve des bâtiments LOGEMENTS représente 203.016 logements, en hausse de 16,1% par rapport au 1S 2016 et une surface de 16,7 millions de m², en hausse de 17,1% par rapport au 1S 2016. Au total , le marché de la construction neuve résidentielle représente au 1S 2017, 58% de la surface totale de plancher de la construction neuve.

Le marché des maisons individuelles révèle une progression très significative des MII (+23,6%), des MIG (+5,5%) et des logements collectifs (15,5%).

PRINCIPAUX RESULTATS CONCERNANT LE BOIS :

- ➔ Quel sera le matériau de l'ossature ou de la structure porteuse du bâtiment ? (exprimé en surface de plancher) une part de marché stable (3,1%) versus (3,2%) en 2016 et une surface de plancher concernée (volume) de 564,000 m².
- ➔ Comment sera assuré le remplissage des façades ? (exprimé en surface de façade) une part de marché en légère hausse par rapport à 2016 : 6,6% (+0,2 point), et une surface de façade concernée (volume) de 1.063,000 m².
- ➔ Comment sera assuré le revêtement de façade ? (exprimé en surface de façade) une part de marché en hausse par rapport à 2016 : 6,2% (+0,6 point), et une surface de façade concernée (volume) de 999,000 m².

➔ **Quelle sera la structure de la couverture** : (exprimée en surface de toiture), on constate **une hausse** de la toiture terrasse : 17% de parts de marché sur l'ensemble des logements versus 14,7% en 2016, soit (+2,3 points).

Cette hausse de la toiture terrasse concerne l'ensemble des bâtiments résidentiels; les MIG révèlent la progression la plus marquée (+8,6 points).

En maisons individuelles isolées, la charpente traditionnelle représente 38,3% de parts de marché (- 0,7 point) par rapport à 2016 au profit de la charpente industrielle 53,3%.

En maisons individuelles groupées, la charpente traditionnelle représente 19,1% de parts de marché (+ 5,4 points) par rapport à 2016 au profit de la charpente industrielle 60,9% de parts de marché.

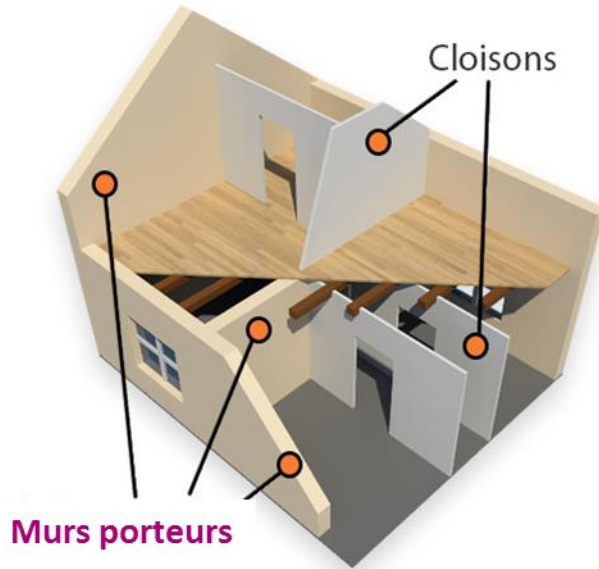
Concernant les logements collectifs, le bois comme matériau de structure de la couverture, obtient une part de marché de 53,3%, en baisse (- 4,3 points) versus 2016.

En conclusion, au 1^{er} semestre 2017, les parts de marché du bois dans la construction de logements, toutes utilisations confondues, sont en baisse par rapport à 2016.

LOGEMENTS

MATÉRIAUX DE LA STRUCTURE PORTEUSE

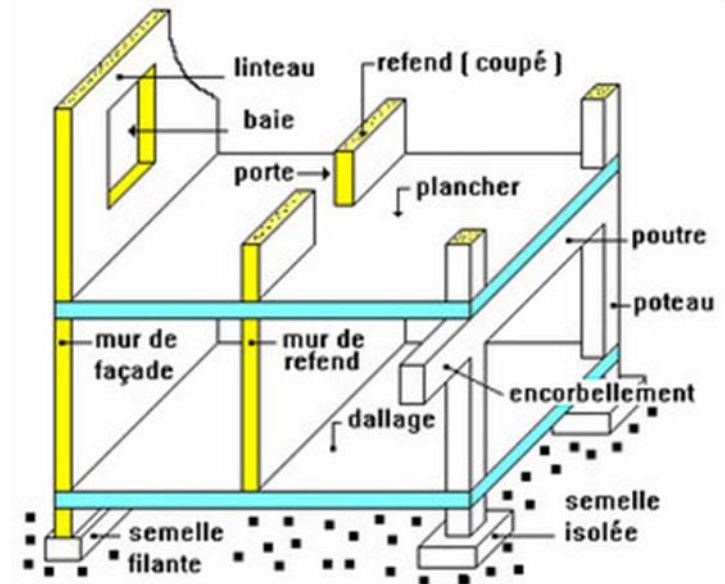
Quel sera le matériau de la structure porteuse du bâtiment?



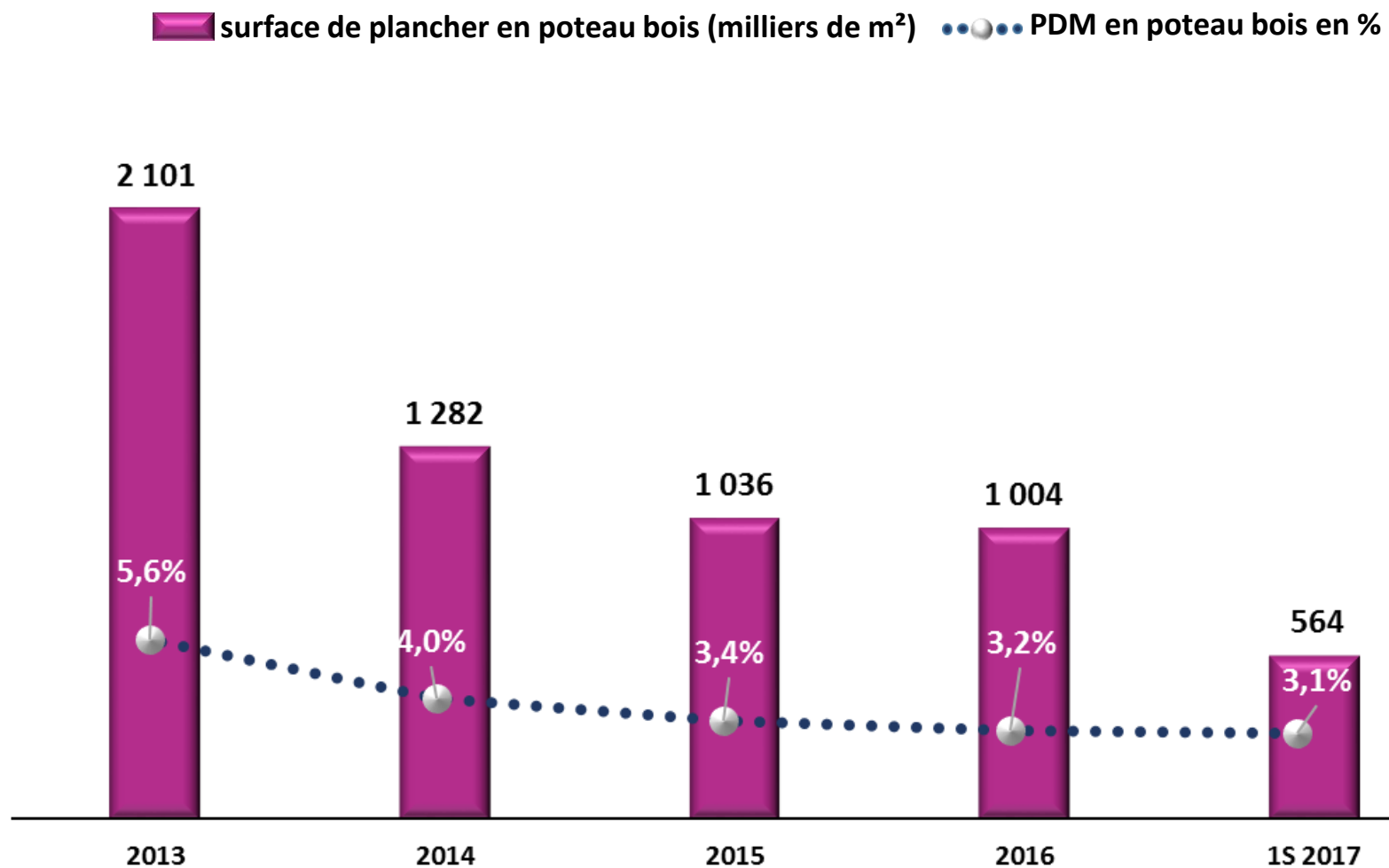
Structure porteuse du bâtiment

- Murs porteurs
- Poteau acier
- Poteau béton
- Poteau bois

Structure poteau/poutre



MATÉRIAUX DE LA STRUCTURE PORTEUSE : POTEAU BOIS



Résultats exclusifs

LOGEMENTS

FACADES : REMPLISSAGE, REVÊTEMENT

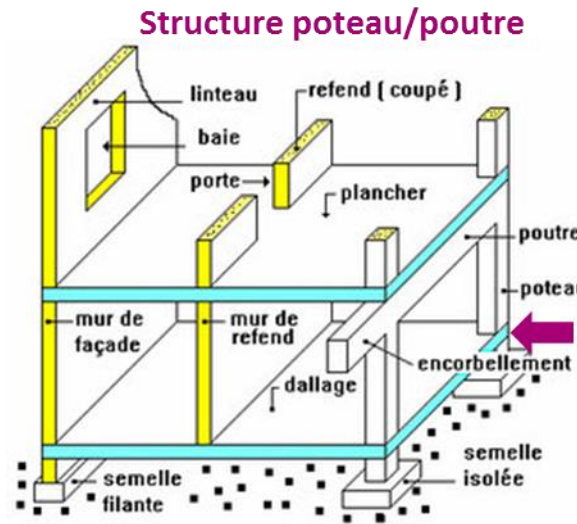
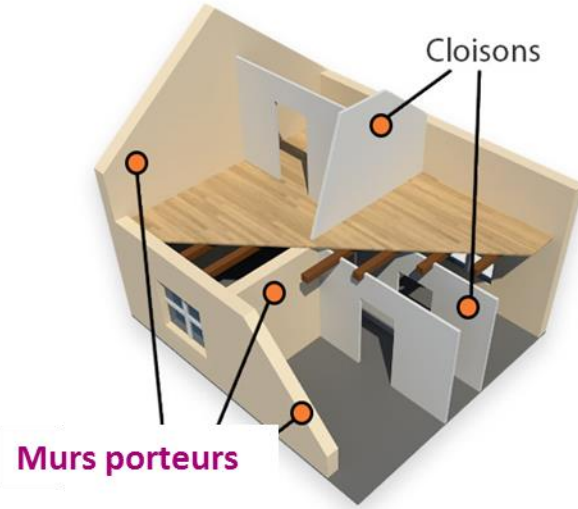
Quel sera le matériau remplissage des murs de façades/revêtement des façades ?

Remplissage des murs de façade et/ou murs porteurs

- Parpaing
- Béton banché
- Béton cellulaire
- Béton préfabriqué
- Brique
- Bois
- Pierre
- Autres solutions

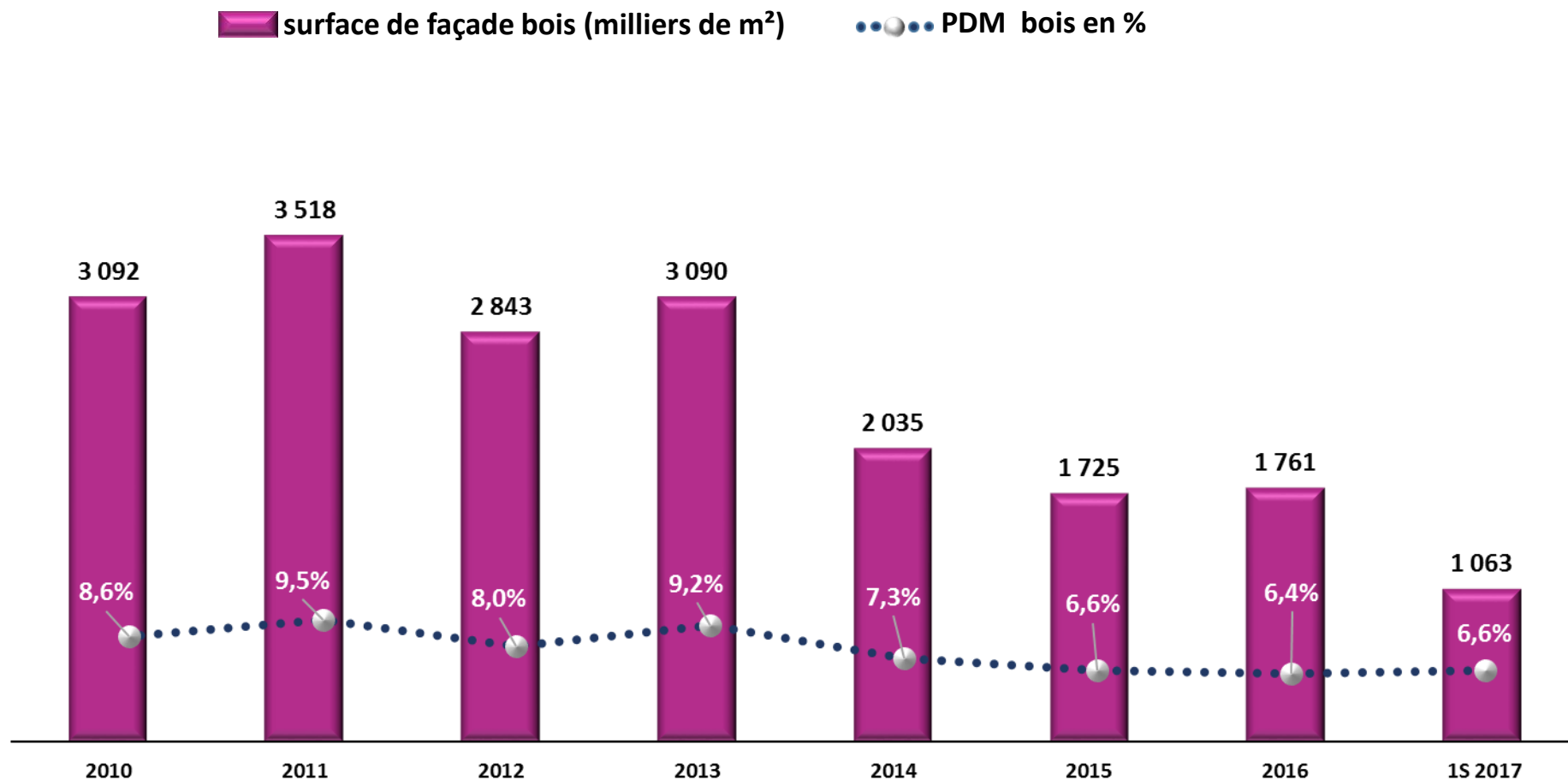
Revêtement de façade

- Béton
- Enduit
- Peinture
- Pierre
- Brique
- Bois
- PVC
- Acier
- Autres solutions



Remplissage des murs de façade

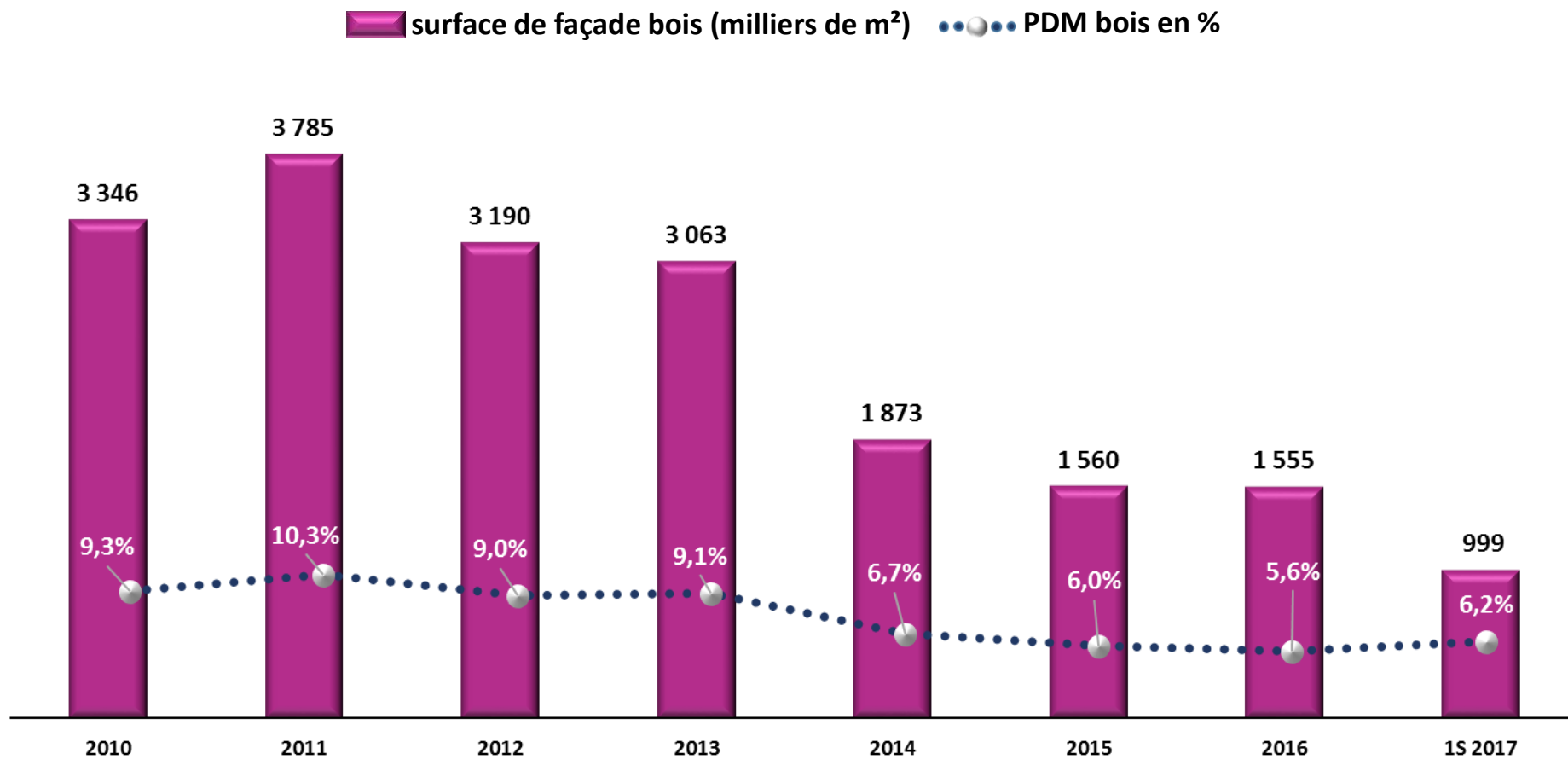
REPLISSAGE DES FACADES : BOIS (bois massif, ossature bois, autres)



Résultats exclusifs

REVETEMENT DES FACADES : BOIS

Résultats exclusifs



LOGEMENTS

TOITURE : STRUCTURE/CHARPENTE ET SUPPORT TOITURE TERRASSE

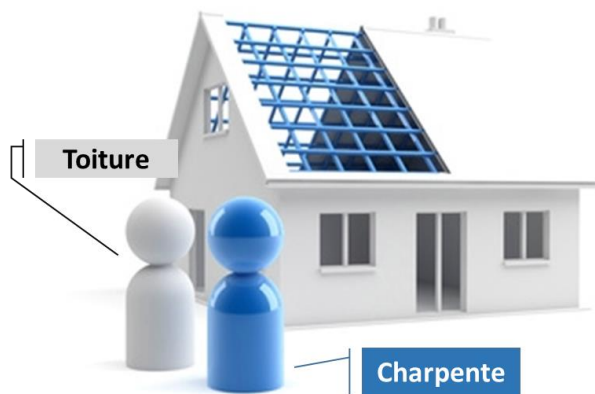
Quelle sera la structure de la toiture/support toit terrasse?

Structure de la toiture/charpente

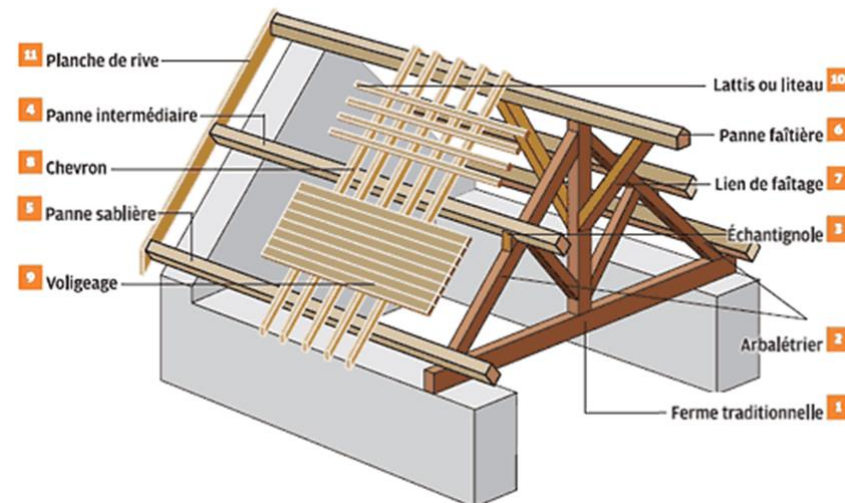
- Toit terrasse
- Charpente industrielle
- Charpente traditionnelle

Support toit terrasse

- Bois
- Béton
- Bac acier
- Autres solutions



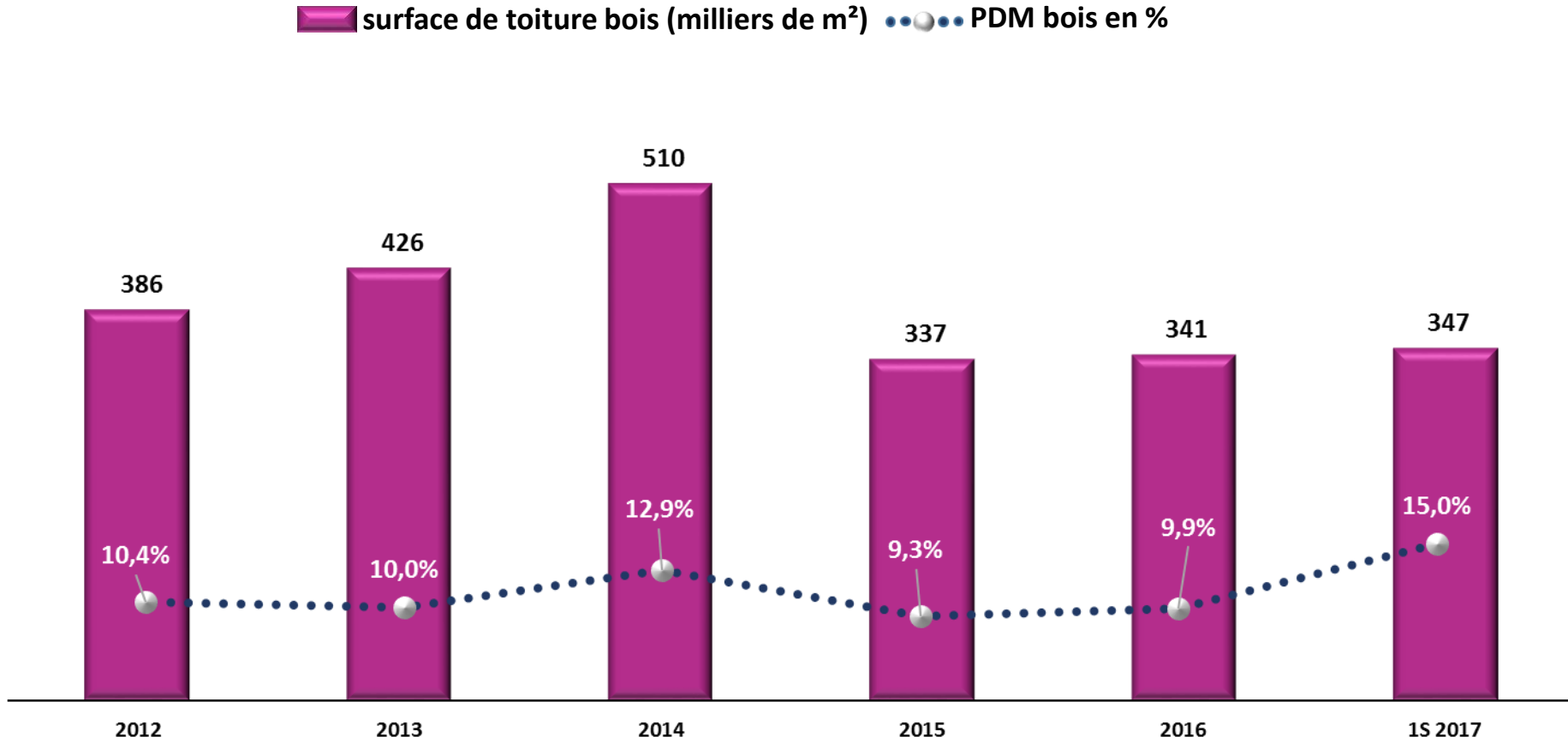
Charpente toiture



Support toit terrasse



SUPPORT TOITURE TERRASSE : BOIS



Résultats exclusifs

LOGEMENTS

TECHNIQUE DE FABRICATION DES PLANCHERS, REVÊTEMENT DES SOLS

Quelle sera la technique de fabrication des planchers et le matériau du revêtement des sols?

Technique de fabrication des planchers

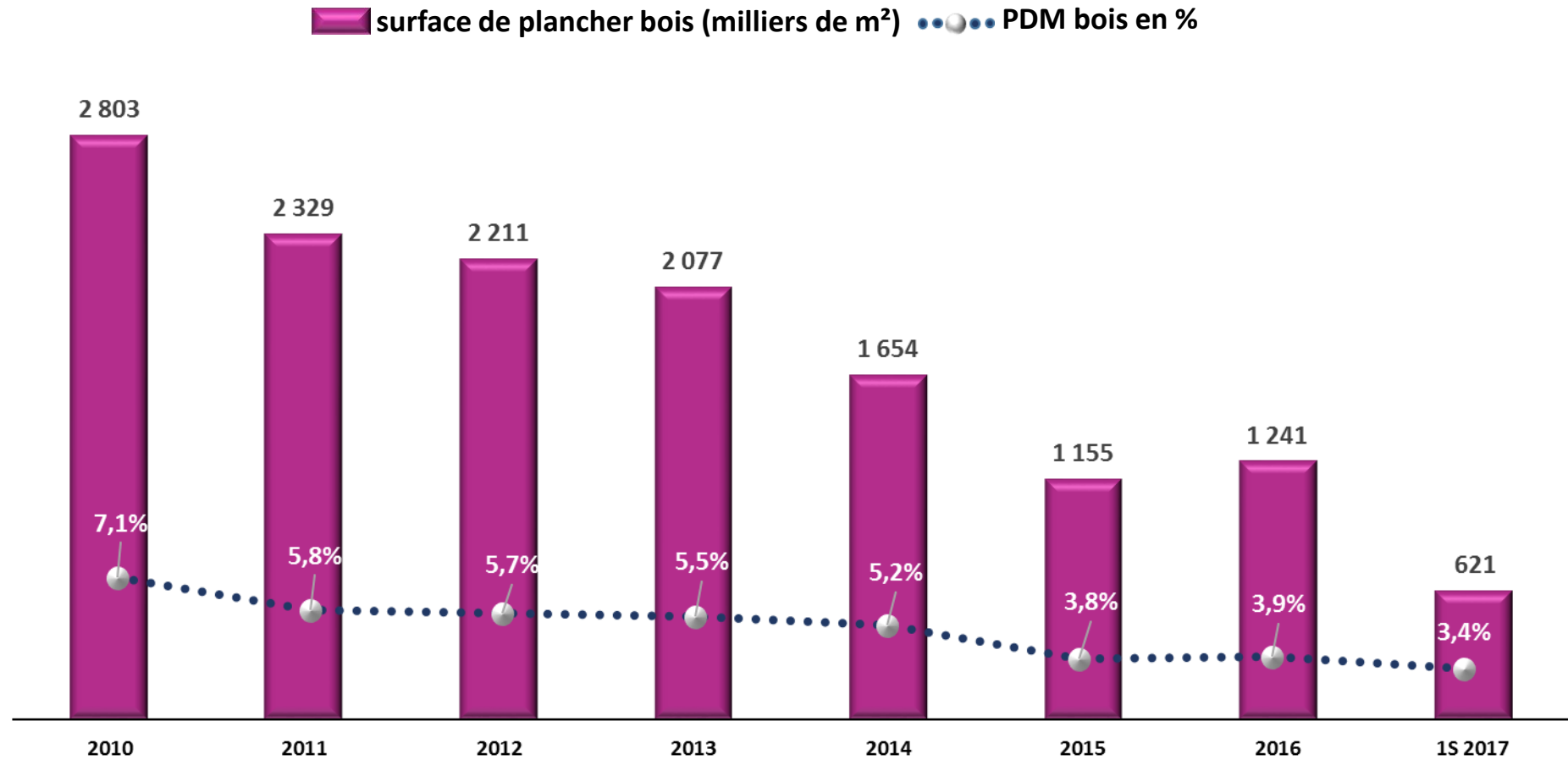
- Poutrelle + hourdis béton
- Poutrelle + hourdis léger
- Béton
- Bois
- Autres solutions

Revêtement des sols

- Carrelage
- Parquet
- Moquette
- Linoléum
- Pierre, marbre, granit
- Plastique
- Autres solutions

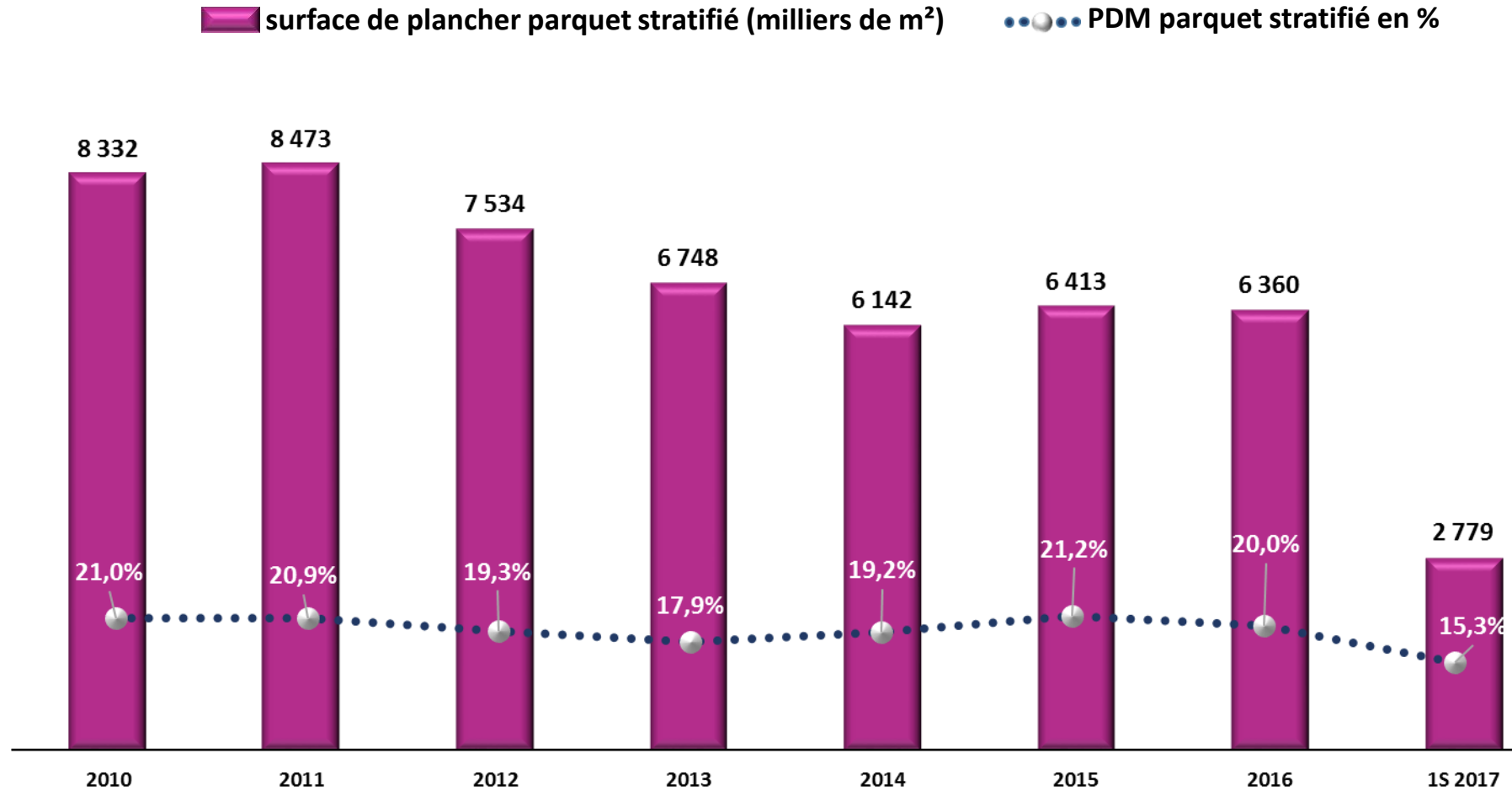
TECHNIQUE DE FABRICATION DES PLANCHERS : BOIS

Résultats exclusifs



REVETEMENT DES SOLS : PARQUET STRATIFIE

Résultats exclusifs



POUR EN SAVOIR PLUS

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES REPRÉSENTÉES AU SEIN DU CODIFAB



CAPEB

www.capeb.fr



UICB

www.batibois.org



UMB-FFB

www.umb.ffbatiment.fr



UIPC

www.uipc-contreplaque.fr



UIPP

www.uipp.fr



UFME

www.ufme.fr